


27 mars 2015 | par Robert Viennet 

Mulhouse veut diviser par deux la fraude dans ses bus en deux ans

Mulhouse, comme d'autres agglomérations françaises, a décidé de faire la guerre à la fraude dans ses transports publics. L'objectif ? Réduire son taux de moitié en deux ans, ce qui ramènerait son niveau autour de 9%. C'est dire l'ampleur du phénomène.



Longtemps négligée, la lutte contre la fraude dans les transports publics est-elle en passe de devenir une grande cause nationale ? On pourrait le penser tant les initiatives se multiplient ces derniers mois chez les opérateurs comme la SNCF et dans de nombreux réseaux d'agglomération, pour lutter contre ce qui apparaît de plus en plus comme un fléau pour le service public.

A Mulhouse, une enquête réalisée par BVA en 2013 montre que le taux de fraude sur le réseau Soléa atteint désormais 17% contre 10% en 2009. Sur le tramway, c'est 18,5% des clients qui ne paient pas leur titre de transport et chez les 18-25 ans, on atteint même les 21% de taux de fraude.

Résultat, la fraude coûte chaque année 1,7 million d'euros, le prix de quelques dizaines de bus ou l'équivalent de 6 points des impôts locaux de l'agglomération. Mulhouse a décidé de réagir en lançant un plan d'actions dont l'objectif est de diviser par deux le taux de fraude en deux ans. Pour ce faire, Solea va agir à la fois sur l'information, la prévention, la dissuasion et la répression.

Les règles d'accès à bord et notamment la validation systématique seront rappelées par une nouvelle signalétique plus visible située à l'entrée des bus et sur les valideurs qui seront positionnés devant la porte avant, à la vue du conducteur. Le rôle de ce dernier comme "maître à bord" sera renforcé grâce à un plan de formation (400 jours en 2015).

25% de contrôleurs en plus

L'effectif des contrôleurs sera augmenté de 25% pour mieux couvrir l'ensemble des secteurs géographiques de la ville. La coopération avec les polices municipales et nationales sera renforcée pour mener des opérations de contrôle plus fréquentes. Une amende qui pourra être transformée en abonnement d'une durée minimale de trois mois. Une solution qui ne concerne pas les récidivistes.

Et pour bien montrer que la lutte contre la fraude est l'affaire de tous, en plus des contrôleurs et des conducteurs une bonne partie du personnel administratif sera mobilisé dans les bus et les trams le 13 avril 2015 pour le lancement de l'opération.

Robert Viennet